



## BREVET DE TRAVAIL MALAMUTES

### INFORMATIONS SAISON NEIGE 2024

#### ❑ Le brevet de travail, ça sert à quoi ?

Vos malamutes ont déjà été entraînés au vélo ou au kart, vous êtes débutant au traîneau ou musher confirmé, rejoignez l'équipe « brevet de travail malamute » pour quelques week-ends formidables. Vous pourrez vous éclater avec votre attelage sur les pistes tracées et sécurisées de 10 km minimum par manche pour les épreuves normales en 2-3 chiens, 15 km minimum en 4-5 chiens et environ 20 km pour les mi-distances. L'ambiance, certes de compétition, mais entre malamutes comme le précise le standard, est très bon enfant et amicale parmi les compétiteurs du brevet malamute, sur quelle que distance que ce soit.

Rappel : il faut 3 attelages au minimum au départ pour ouvrir la catégorie. La catégorie 2-3 chiens compte toujours plus d'attelages. Si vous désirez concourir en 4 chiens, la catégorie sera ouverte si 3 attelages sont au départ. On nous demande depuis longtemps de l'ouvrir, alors, mettez-vous d'accord entre mushers intéressés pour vous inscrire sur les mêmes courses. Pour les autres catégories veuillez vous référer au règlement du brevet de travail.

Nouveau : une épreuve de BT sur terre dans la carrière sportive d'un malamute pourra être prise en compte pour obtenir le brevet.

La participation aux épreuves de brevet de travail vous permet aussi de mettre en valeur les capacités sportives de vos chiens au niveau cynophile : obtenir pour tous les chiens confirmés de l'attelage, le titre de chien breveté (qui vous permet l'inscription en classe travail dans les expositions canines), concourir pour le titre de Champion de Travail et de Lauréat Standard Performance (LSP) et homologuer le titre de champion international de beauté avec la réussite à une épreuve.

Informez-vous, lisez le règlement du brevet de travail, sur le site de l'AMCF ou sur demande au secrétariat de l'AMCF.

- ❑ **CALENDRIER** sous réserve d'enneigement et de disponibilité des juges. Se renseigner au secrétariat. Confirmation des courses à 12 h le jeudi précédant l'épreuve.

| DATE               | SITE  | BREVETS DE TRAVAIL S.C.C                            |   | JUGE            |
|--------------------|---|---|---|-----------------|
|                    |   | AMCF  | RENSEIGNEMENTS  |                 |
| 05-06 Janvier 2024 | Pralognan La Vanoise (73)                                       | Sprint  | Club Les Meutes du Grand Nord Tél : 06.80.31.87.23                  | Gérard Godimus  |
| 13-14 Janvier 2024 | Lac Blanc (88)  | Sprint  | Club C.T.P.M.V<br>Tél : 06.30.07.07.39                              | Gérard Godimus  |
| 20-21 Janvier 2024 | Cuvery (01)   | Grand Prix S.C.C<br>Championnat Sprint AMCF         | Club C.N.T.P & C.P.T.C.I.F<br>Tél : 06.81.05.67.68 / 06.15.45.17.92 | A déterminer    |
| 03-04 Février 2024 | Cuvery (01)   | BT AMCF Sprint<br>Report<br>Championnat Sprint AMCF | Club S.D.R.C<br>Tél : 06.88.56.46.98                                | A déterminer    |
| 10-11 Février 2024 | Méaudre (38)  | Distance<br>Championnat distance AMCF               | Club C.M.B<br>Tél : 06.60.71.50.00                                  | A déterminer    |
| 17-18 Février 2024 | Les Fourgs (25) - Report  | Sprint  | Club Amarok<br>Tél : 06.42.65.49.21                                 | Arnaud EGGEMANN |
| 09-10 Mars 2024    | La Puymarod (15)  | Sprint  | Club A.T.C.B<br>Tél : 04.71.20.93.38                                | A déterminer    |
| 22 au 24 Mars 2024 | La Lekkarod - Trophée Andreas KRAFT<br>Bessans/Bonneval-sur-Arc | Distance  | Club LEKKAROD   | A déterminer    |

**Veuillez consulter les fiches de course sur le site de la FFPTC et de la FFST pour avoir des renseignements complets sur chaque course.**

[www.ffptc.fr](http://www.ffptc.fr)  
<https://ffstmushing.org>

## ❑ CARNETS DE TRAVAIL

Les demander à la Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX. Formulaire de demande téléchargeable sur le site de la SCC : [www.centrale-canine.fr/](http://www.centrale-canine.fr/)

**ATTENTION : aucun chien concourant pour le brevet de travail ne pourra prendre le départ si son carnet de travail ne peut être remis au juge sur place. Aucun envoi ultérieur ne sera admis.**

## ❑ LICENCE

Obligatoire pour les brevets de travail.

FFPTC ou FFST

Si vous ne l'avez pas encore, contactez d'urgence votre club de travail pour la demander.

## ❑ REGLEMENT OFFICIEL

- Paru sur le site Internet de l'AMCF ou sur demande au secrétariat. Joindre une enveloppe timbrée avec timbre 20 g pour le retour.
- Tous les chiens de l'attelage, même ne concourant pas, doivent être inscrits sur le formulaire d'engagement.

**Veuillez lire attentivement le règlement du brevet de travail avant d'engager vos chiens**  
(ainsi que le règlement de course F. F. P. T. C et/ou F. F. S. T.).

## ❑ INSCRIPTIONS

**Attention : clôture des inscriptions à l'AMCF une semaine avant la clôture FFPTC et FFST pour avoir le temps de saisir et transmettre la liste des brevets de travail engagés.**

**Merci d'en tenir compte dans le délai postal d'envoi de vos dossiers d'engagement.**

### PRALOGNAN LA VANOISE – 05 et 06 janvier 2024 (Nocturne)

#### Simple inscription

AMCF : 35 € pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

**Inscription : AMCF avant le 27/12/2023 (majoration de 10 € après cette date)**

### LAC BLANC – 13 et 14 janvier 2024

#### Double inscription :

1/ FFPTC : Catégorie BT MALAMUTE (gratuit) date limite le 02/01/2024

<https://www.helloasso.com/associations/ctpmv>

2/ AMCF : 42 € pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

**Inscription : AMCF avant le 29/12/2023 (majoration de 10 € après cette date)**

### CUVERY – 20 et 21 janvier 2024 - Attribution du CACT de championnat Sprint AMCF / Grand Prix S.C.C

#### Simple inscription

AMCF : 35 € pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

**Inscription : AMCF avant le 05/01/2024**

**NB : si cette course devient report de championnat FFPTC : changement de tarif FFPTC : se reporter aux indications sur le site fédéral FFPTC (42 euros).**

## CUVERY – 03 et 04 février 2024 - Report Attribution du CACT de championnat Sprint AMCF

Double inscription :

1/ FFST 40 € pour l'inscription à la course

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdLKd4\\_EY0r5J7I4isVPHz14zd5XOOoBggd1TfBpIHk6AfDKQ/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdLKd4_EY0r5J7I4isVPHz14zd5XOOoBggd1TfBpIHk6AfDKQ/viewform?usp=sf_link) Catégorie BT mala (15 km)

2/ AMCF : 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

**Inscription : AMCF avant le 19/01/2024**

## MÉAUDRE – 10 et 11 février 2024

Attribution du CACT de championnat Distance AMCF & Course de Championnat de France Distance NEIGE F.F.T.P.C

➤ Distance : vous concurrez à la fois dans la course fédérale et pour le brevet de travail. *Matériel obligatoire : renseignements auprès de la FFPTC.*

➤ **Attention : double inscription**

1/CMB Information disponible sur le site de la FFPTC

Clôture FFPTC : 15 jours avant la course (majoration de 10 € après cette date)

2/ AMCF 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ pour un non - membre de l'AMCF par chèque à l'ordre de l'AMCF.

**Inscription : AMCF avant le 26/01/2024 (majoration de 10 € après cette date)**

## LES FOURGS – 17 ET 18 février 2024

**Attention : double inscription**

1/FFST Information disponible prochainement sur le site de la FFST

2/ AMCF 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ pour un non - membre de l'AMCF par chèque à l'ordre de l'AMCF.

**Inscription : AMCF avant le 02/02/2024 (majoration de 10 € après cette date)**

## LA PUYMAROD – 9 et 10 mars 2024

▪ **Simple inscription**

▪ **AMCF** : En attente d'informations pour le tarif pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

**Inscription : AMCF avant le 23/02/2024 (majoration de 10 € après cette date)**

## LA LEKKAROD- TROPHEE ANDREAS KRAFT – 22 au 24 mars 2024

**Attention : double inscription**

1/FFST <https://lekkarod.com/>

2/ AMCF 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ pour un non - membre de l'AMCF par chèque à l'ordre de l'AMCF.

**Inscription : AMCF avant le 31/01/2023 (majoration de 10 € après cette date)**

## ❑ INSCRIPTION POUR LE BREVET DE TRAVAIL

N'oubliez pas de vous inscrire aussi dans la course pour les moyennes distances.

Dossier à envoyer pour l'inscription, un dossier par course, un chèque par course :

- Demande d'engagement
- Fiche cyno-sanitaire (FFPTC ou FFST)
- Copie du pedigree uniquement pour les chiens étrangers (non LOF)
- Pour les chiens non LOF : copie de la feuille de jugement en nationale d'élevage où le chien a obtenu au minimum un Très Bon
- Chèque ou virement du montant des engagements à l'ordre de l'AMCF

Tous les chiens composant l'attelage doivent être inscrits. Un chien au minimum doit être inscrit pour le brevet. L'engagement des chiens ne concourant pas est gratuit.

Les dossiers d'inscription incomplets, non accompagnés du paiement ne seront pas acceptés. Les dossiers doivent parvenir chez Damien Curot aux dates précisées plus haut.

**Inscriptions uniquement par courrier, chez :**

**Damien CUROT  
AMCF  
58, avenue du Général de Gaulle  
21110 GENLIS**

## ❑ RENSEIGNEMENTS

Michèle RAUST

Tél : 03 86 63 63 58

[michele.raust@wanadoo.fr](mailto:michele.raust@wanadoo.fr)

Damien Curot

Tél : 03 45 95 03 67

[damien.curot@gmail.com](mailto:damien.curot@gmail.com)

Internet [www.alaskanm Malamute.fr](http://www.alaskanm Malamute.fr)

## ❑ HOMOLOGATION DES BREVETS DE TRAVAIL

Adresser les carnets de travail à **Sandrine CUROT** - AMCF – 58 avenue du Général de Gaulle – 21110 GENLIS - Joindre la somme de 10 € pour 1 à 3 carnets, par chèque à l'ordre de l'AMCF pour participation aux frais de retour des carnets de travail sous pli recommandé avec accusé de réception.

**Les propriétaires non adhérents à l'AMCF doivent joindre en plus des frais de retour, un chèque de 10 € par carnet, à l'ordre de l'A.M.C.F., pour frais de gestion. Les dossiers non accompagnés du règlement ne seront pas traités.**



**BONNE SAISON A TOUS !**